

RÈGLEMENT DU CHALLENGE FORMATEUR In-FINE

PRÉAMBULE

In-FINE

In-Fine est un événement hybride qui se déroule du 5 février au 5 juin 2021, à distance entre février et juin et en présence à Poitiers, capitale de l'éducation les 3, 4 et 5 juin 2021. L'évènement se déroule consécutivement sur 2 lieux : au Palais des congrès du Futuroscope les 3 et 4 juin et au Palais des Comtes de Poitou-Ducs d'Aquitaine à Poitiers centre, les 4 et 5 juin 2021.

Réseau Canopé est le Coordinateur d'In-FINE.

L'évènement a pour objectif de rassembler la communauté éducative et métiers qui travaillent dans le champ du numérique pour l'Education : universitaires, entrepreneurs de la filière EdTech, fonds d'investissements, pédagogues, cadres et enseignants de la fonction publique et personnels des collectivités, associations nationales qui développent une offre de service d'animation et de formation. Tous ces acteurs qui agissent pour certains au niveau scolaire, pour d'autres dans l'enseignement supérieur et pour d'autres encore dans la formation professionnelle continue, aucun événement ne les rassemble pour évoquer l'impact et les transformations de leurs missions, responsabilités et compétences dans un monde digitalisé. In-FINE souhaite construire les lieux et les temps d'échanges de débats, de rencontres et de transformations des actes d'enseigner et d'apprendre.

In-FINE est conçu par 14 organisations publiques :

Le ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la région académique de Nouvelle Aquitaine et l'académie de Poitiers ;

Des opérateurs publics nationaux : CNED, IHEEF, Réseau Canopé, France Education International ;
Des universités : Comue Léonard de Vinci et Université de Poitiers ;

Des collectivités : Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, Département de la Vienne, Communauté urbaine de Grand Poitiers ;

Des associations professionnelles de l'accompagnement : SPN, Technopole Grand Poitiers ;

Des centres de culture scientifique et technique : EMF et réseau Nouvelle Aquitaine.

Le « Challenge Formateur In-FINE »

Le « Challenge Formateur In-FINE » (ci-après « le challenge ») est un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat organisé par Réseau Canopé, sis avenue du Futuroscope, Téléport 1, Bâtiment @4, 86961 FUTUROSCOPE Cedex, Chasseneuil-du-Poitou (ci-après désignés « l'Organisateur »), dans le cadre de l'évènement In-FINE.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 nous a obligé à réfléchir à de nouvelles méthodes pédagogiques basées sur des dispositifs numériques à distance. Mais depuis de nombreuses années la formation à distance s'est développée.

L'ingénierie pédagogique apparaît comme objet d'études dans les écrits scientifiques dans les années 2000. Elle correspond au développement des systèmes d'apprentissage informatisés à distance.

L'objectif du présent challenge est de faire connaître les métiers de la formation numérique et en particulier les compétences liées à l'ingénierie pédagogique ; valoriser les ingénieurs pédagogiques, les médiateurs et les formateurs qui accompagnent la transformation numérique de l'école, de l'enseignement supérieur et de la formation tout au long de la vie.

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le challenge est ouvert aux formateurs, au sens large, incluant les formateurs et accompagnateurs tout au long de la vie, les Enseignants référents pour les usages du numérique (eRUN) et Conseiller pédagogique départemental au numérique (CPD Numérique), les Interlocuteurs académiques du numérique (IAN), experts, référents d'établissement, médiateurs fablab, tiers lieux, culturels, les ingénieurs pédagogiques et tout professionnel de la formation.

ARTICLE 2 – MODALITES DE PARTICIPATION

2.1. Thème et langue

Le challenge porte sur le thème « Le métier de formateur en 2021 ».

Le challenge consiste en la réalisation d'une vidéo originale de 2 minutes minimum à 3 minutes maximum dans les conditions précisées à l'article 3 ci-dessous.

La langue officielle du challenge est le français.

2.2. Inscription et durée

Le challenge se déroule du 26 avril 2021 à 9h00 (heure de Paris) au 23 mai 2021 à 18h00 (heure de Paris).

L'inscription au challenge est ouverte le 26 avril 2021 à 9h00 (heure de Paris). La clôture des inscriptions a lieu le 23 mai 2021 à 18H00 (heure de Paris).

Toute personne souhaitant participer au challenge doit préalablement s'inscrire via le formulaire d'inscription du challenge disponible sur le site in-fine.education.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

Pour être valable, chacun des participants doit renseigner lors de son inscription : son prénom, son nom, sa situation professionnelle, ainsi que son lieu de résidence.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités édictées au sein du présent règlement sera considérée comme nulle.

L'inscription au challenge entraîne l'acceptation pure et simple par les participants du présent règlement. Le règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur le site in-fine.education ou sur le formulaire d'inscription disponible le même site.

2.3. Lieux

Le Challenge se déroule en distanciel. Chaque participant réalise sa vidéo par ses propres moyens.

ARTICLE 3 - LIVRABLES

3.1. Chaque participant doit réaliser une vidéo originale de 2 (deux) minimum à 3 (trois) minutes maximum, répondant aux questions suivantes :

1. Présentation : qui êtes-vous ? Où travaillez-vous ? Quelle est votre structure ? : 30 secondes ;
2. Métier : Présentez en trois termes principaux ce qui caractérise l'ingénierie pédagogique dans le métier de formateur « usages du numérique », ce qu'est un formateur numérique pour vous : 30 secondes ;
3. Présentez un exemple d'action qui prend en compte votre définition de l'ingénierie pédagogique. Qu'avez-vous fait cette année ? Présentez votre initiative : 1 minute 30 ;

4. Comment formerez-vous demain, quel sera le formateur de demain ? 30 secondes.

3.2. Les vidéos doivent être réalisées en français.

Les formats des productions doivent être ouverts.

La production de chaque participant doit être déposée via le formulaire disponible sur la page « Challenge » du site in-fine.education au plus tard le 23 mai 2021 à 18h00 (heure de Paris).

ARTICLE 4 - DROIT D'AUTEUR

Les participants s'engagent à concevoir des créations originales. Les participants acceptent de soumettre les vidéos réalisées dans le cadre du challenge sous licence Creative Commons CC BY.

La licence CC BY permet aux utilisateurs de distribuer, remixer, arranger, et adapter l'œuvre, même à des fins commerciales, tant qu'il est accordé le mérite de la création originale à son/ses auteur(s) en citant son/leur nom (source : <http://creativecommons.org/licenses/>).

L'Organisateur pourra ainsi exploiter, dans les conditions édictées par la licence CC BY, les vidéos dans le cadre de ses activités. Ces utilisations ne pourront en aucun cas ouvrir droit à une quelconque rémunération.

Si les participants souhaitent intégrer au sein de leur production des œuvres préexistantes, ils s'engagent à n'utiliser que des ressources : a) sous licence Créative Commons CC BY ; b) relevant du domaine public ; c) dont l'auteur est le participant et accepte que son œuvre soit intégrée au sein de sa vidéo diffusée sous licence CC BY.



Les conditions édictées au présent article 4 sont est impératives.

ARTICLE 5 - LAURÉATS

5.1. Jury

A l'issue du challenge, un jury se réunira le 2 juin 2021 en distanciel pour évaluer les productions soumises par les participants.

Le jury est composé d'organismes et partenaires du forum In-FINE, professionnels du numérique éducatif, spécialistes de la thématique :

1. Aurélia BOLLE de la FFFOD (Forum des acteurs de la formation digitale) ;
2. Christian STRACKA, de l'AFT-RN (Association des formateurs TICE – réseau national) ;
3. Nathalie LAMUELA, de Cap métier ;
4. Sandrine KARAM, de l'ANSTIA (Association Nationale des Services TICE et Audiovisuels) ;
5. Philippe AJUELOS, de la Direction numérique pour l'éducation ;
6. Jean-Michel PERRON, directeur de projet In-FINE.

5.2. Désignation des lauréats

Les lauréats du challenge seront les participants qui auront livré une vidéo originale, créative, innovante et dont l'initiative de formation respectera les critères suivants :

- Forme d'hybridation cohérente avec le contexte ;

- Pédagogie active privilégiée ;
- Efficience du dispositif : prise compte du risque de décrochage, du risque de perte d'attention, capacité à se déployer à plusieurs niveaux d'âge, etc.

Les vidéos seront évaluées selon l'appréciation souveraine du jury, selon le tableau d'évaluation suivant :

- Qualité générale de la vidéo ;
- Représentation du métier de formateur ;
- Caractère innovant de l'initiative de formation ;
- Capacité à imaginer le futur de la formation.

5.3. Proclamation des résultats

Les noms des lauréats du challenge seront publiés le 4 juin 2021 à 9h00 (heure de Paris) sur le site internet d'In-FINE (in-fine.education).

ARTICLE 6 - DOTATIONS

Les lauréats du challenge gagneront un exemplaire du livre Mikrodystopies de François Houste. En outre, leur vidéo sera mise à l'honneur sur le site in-fine.education.

ARTICLE 7 - DROIT À L'IMAGE, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les participants acceptent d'avance l'utilisation de leur nom et de leur qualité pour la communication qui pourra être faite autour du challenge, de l'événement In-FINE et de son résultat, sans que cet usage puisse ouvrir droit à une quelconque rémunération.

Les participants donnent leur autorisation à l'Organisateur pour être photographiés, filmés, interviewés et pour utiliser leur image, exclusivement dans le cadre d'une communication autour de l'événement In-FINE 2021 et des éditions suivantes, en vue de la reproduire sur tous supports et tous formats connus (notamment : tout support imprimé, tout support de stockage numérique et informatique, CD-Rom, DVD, Blu-Ray, serveur informatique, etc.) et inconnus à ce jour ; et de la représenter par tout moyen notamment par voie de diffusion en ligne sur des écrans divers dans le cadre de l'événement In-FINE, sur les sites internet édités par l'Organisateur ainsi que sur les sites internet édités par les partenaires d'In-FINE.

Conformément à l'article 3, les participants garantissent que les vidéos réalisées dans le cadre du présent challenge sont originales, et acceptent de soumettre leurs créations sous licence Creative Commons CC BY.

ARTICLE 8 - MODIFICATION, ANNULATION DU CHALLENGE

L'Organisateur se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le challenge à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée dans le cas où les envois de participation au présent challenge ne lui parviendraient pas pour une raison indépendante de sa volonté (notamment des problèmes techniques liés à la transmission par internet), ou lui parviendraient altérés.

ARTICLE 10 - CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information ou de messagerie de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique desdites informations relatives au challenge.

ARTICLE 11 - LITIGES

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux-concours.

Il est rappelé que la participation à ce challenge implique l'acceptation pleine et entière sans restriction ni réserve du présent règlement. Toute contestation relative à son interprétation ou à son application sera tranchée par l'Organisateur.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis au tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 12 - DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits suivants :

- droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de ses données ;
- droit à la limitation du traitement de ses données ;
- droit à la portabilité de ses données ;
- droit à l'effacement et à l'oubli numérique.

Les participants peuvent exercer ces droits en prenant contact avec le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse électronique suivante :

dpo@reseau-canope.fr

ou

à l'adresse postale suivante :

Réseau Canopé
A l'attention du délégué à la protection des données (DPO)
1 Avenue du Futuroscope, Téléport1, @4, CS 80158
86961 Futuroscope Cedex.

Les participants sont informés que les données les concernant qui leur sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de leur participation au challenge.

Les données collectées seront conservées pendant 3 ans puis détruites.

Fait à Poitiers, le 19 avril 2021